



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 29 JUILLET 2015

CHARENTE
EXPRESS30 125 chômeurs
en Charente
à la fin juin

EMPLOI Le chômage en Charente augmente. Voilà le principal enseignement des chiffres dévoilés, lundi soir, par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (Direccte). Dans notre département, Pôle emploi a relevé 30 125 chômeurs de catégories A, B et C à la fin juin. Ce nombre augmente de + 0,2% en un mois et de + 5,3% en un an. Précision utile : on compte ici tous ceux qui ont exercé des petits jobs.

L'État au chevet
des éleveurs

AGRICULTURE C'est une demande du préfet Pérez au terme d'une rencontre avec les élus de la Chambre d'agriculture : ce mercredi, les responsables des principaux services de l'État iront à la rencontre des éleveurs en difficulté en Charente. Trois visites sont prévues, dans trois exploitations à Pressignac, à Chabanais et à Magnac-Lavalette. Signe que la crise que traverse la filière est grave : les représentants des principaux syndicats agricoles (UDSEA, Confédération paysanne et Coordination agricole) seront présents, oubliant pour l'occasion leurs divergences. Le sous-préfet de Cognac devrait participer à la visite de Magnac.

Sécheresse :
le bassin du Né
passe en alerte

ENVIRONNEMENT Hier, Béatrice Abollivier, préfète de la Charente-Maritime, a placé le bassin hydrographique du Né en alerte.

À compter d'aujourd'hui mercredi, les prélèvements hebdomadaires pour l'irrigation sont limités à 6 % du volume autorisé. Pour rappel, le bassin du Né est commun aux deux Charentes. Le département de la Charente compte 28 bassins hydrographiques : 11 ne font, pour l'heure, l'objet d'aucune restriction ; 10 sont en alerte (Bief, Argence, Seugne, Auge, Charente aval, Argentor, Izonne, Nouère, Echelle), trois sont en alerte renforcée (Tardoire, Poussonne et Clain), et quatre sont concernés par des mesures d'interdiction totale de l'irrigation (Tude, Auzonne, Bandiat, Bonnieure).

EN BREF

■ BASE AÉRIENNE

À la suite de l'article consacré aux projets de la base aérienne 709, paru hier, une précision doit être apportée pour éviter la confusion entre les « mouvements avions » (décollage, atterrissage, remise de gaz) et les heures de vol. En 2014, la BA 709 a effectué environ 17 000 heures de vol et plus de 50 000 mouvements. Avec le Projet Cognac, les heures de vol devraient remonter à plus de 20 000 et les mouvements à 60 000, ce qui correspond à ce que la base effectuait, il y a cinq ans, donc pas de grand bouleversement majeur en termes de nuisance, souligne le lieutenant-colonel Elie de Rivals-Mazères, commandant en second.

Déchetteries: l'amiante sous contrôle

La prise en charge des déchets d'amiante des particuliers dans les déchetteries de Charente devient plus stricte. GrandAngoulême ne les accepte plus. Calitom durcit les règles. Avec le risque de voir fleurir les dépôts sauvages.



Chez William Sabatier Recyclage, les employés ne touchent pas les plaques d'amiante, explique Cyril Claudin. Photo Majid Bouzzit.

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

«Méconnaissances»

Il y a quinze jours, Wolfgang Hubert, un particulier, a déniché au fond d'une remise une plaque d'amiante. Comme il y a quelques années lorsqu'il avait rénové sa maison, il s'est rendu à la déchetterie de La Couronne. Mais ce site - qui était le seul de l'agglomération à recevoir les déchets d'amiante lié - ne les accepte plus depuis juin. Et comme lui, toutes les collectivités charentaises ont durci le ton ces dernières semaines, histoire de se mettre au diapason des réglementations, parfois loin d'être respectées.

À GrandAngoulême, on a voulu mettre fin à une certaine hypocrisie. «On avait d'un côté des usagers qui nous apportaient leurs plaques de fibrociment à mains nues et à l'air libre, et de l'autre des agents de la déchetterie en combinaison et masque. Or la dangerosité de l'amiante est la même pour tous», rapporte Franck Mougel, le directeur d'exploitation du service déchets ménagers. Cinquante tonnes d'amiante de particuliers y étaient prises en charge chaque année. Jusqu'à ce que le service prévention pointe des lacunes en terme de sécurité et alerte le personnel

sur les risques. «Cette veille juridique a permis de détecter des écarts qui n'étaient plus tolérables», poursuit Franck Mougel. Les équipements et la formation n'étaient pas suffisants ni conformes à la réglementation, très mouvante en la matière. Déjà en 1996, un décret fixait les mesures de protection des travailleurs, dont les gardiens de déchetterie, contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante. La règle à suivre était simple: les salariés de déchetterie ne devaient être à aucun moment en contact direct avec le déchet amianté. «Finalement, il

aurait fallu équiper le personnel de combinaisons de cosmonaute», sourit Yannick Péronnet, élu en charge de la politique de valorisation des déchets à l'aglo. Il parle de «méconnaissance» plus que de «faute».

Du coup, la solution est radicale: plus d'amiante à La Couronne. Les administrés doivent se tourner vers le privé. Et donc payer (lire ci-dessous).

Du moins temporairement, car GrandAngoulême réfléchit à passer d'ici la rentrée un marché avec un industriel privé pour un montant similaire à ce que coûtait auparavant l'amiante à l'aglo: 10 000 euros annuels environ. L'administré irait déposer ses déchets chez l'industriel - Sabatier par exemple - mais ne

batier par exemple - mais ne paierait rien. L'honneur du service public - et gratuit - est sauf. Si cette solution est trop coûteuse, GrandAngoulême n'exclut pas de fournir des films aux usagers pour qu'ils protègent la matière eux-mêmes avant de la livrer en déchetterie.

C'est précisément cette solution intermédiaire qu'a choisie Calitom. L'an passé, le syndicat de traitement des déchets en Charente a collecté 170 tonnes d'amiante sur ses 31 déchetteries. Dès septembre, une nouvelle procédure très codifiée prendra effet. Avec un objectif: que les employés ne soient pas en contact avec la matière. L'habitant prend rendez-vous avec un agent d'une déchetterie, estime les quantités

d'amiante. L'agent lui remet un film d'emballage et un étiquetage que l'habitant utilise pour envelopper les déchets qu'il déposera dans l'un des cinq seuls sites désormais habilités: Ruffec, Champagne-Mouton, Sainte-Sévère, Poullignac et Dirac.

La ligne directrice est la même à Cognac. «On va s'y mettre pour protéger le personnel. Jusqu'à présent, les sacs qui recueillent l'amiante restaient à l'air libre. Le personnel touchait parfois les déchets», explique Simon Clavurier, élu en charge des déchets. Quant aux protections, elles ne sont pas toujours utilisées. Une décision sera prise en septembre, avec dans l'idée de ne faire courir aucun risque ni aux employés ni aux usagers.

«On accepte l'amiante mais nos employés ne le touchent pas»

L'entreprise de recyclage William Sabatier, basée à Balzac, accueille depuis juin un petit flot de propriétaires d'amiante en mal de lieux de collecte. L'amiante lié des particuliers - l'amiante libre n'est pas accepté - est pris en charge mais pas un pouce des employés ne le touche. C'était la condition sine qua non fixée par le patron quand il s'est agi de pallier l'arrêt de la déchetterie de La Couronne. «Le particulier nous prévient avant de venir, détaille Cyril Claudin, directeur commercial. Il dépose l'amiante dans une bascule

pour le peser. On remplit avec lui un bordereau de suivi de déchet amianté, puis il dépose l'amiante dans un "big bag" prévu à cet effet. On a également un autre "big bag" réservé aux plaques qui seraient cassées. Quand ils sont pleins, ils sont chargés sur des camions et envoyés pour être traités près de Limoges.» Coût pour le particulier: 130 euros la tonne, soit en moyenne jamais plus de 20 ou 30 euros par personne, assure Cyril Claudin. «Ce n'est pas un nouveau business pour nous!»

Fête des associations samedi 29 août au Castel



Christel Gombaud (au centre) et des membres d'associations communales. Photo CL

Trente-deux associations communales, soit 60 % du potentiel associatif de la commune, invitent à faire la fête samedi 29 août, de 10 heures à 18 heures au Castel. «Nos associations méritent d'être mises en valeur dans ce bel écrin qui est à notre disposition», indique dit Christel Gombaud, l'élue municipale chargée des associations, annonçant cet événement festif traditionnel de rentrée lancé sous la mandature de Daniel Boyer, le prédécesseur du maire Pierre-Yves Briand.

Cette fête des associations aura lieu dans la grande salle, dans sa configuration «gradins escamotables repliés». Les arts martiaux s'y tailleront la part du lion et offriront un spectacle dès le matin, sur les planchers en bois: arts martiaux vietnamiens (AMV) de la région de Cognac, boxe anglaise avec l'Académie Pythagore du Cognaçais

Emmanuel Fernandez (Knock out Championship), tai-chi-chuan, école Yang avec «La Fille de Jade», «La Nouvelle Baronnie» et ses combats à l'épée. Les écoles de danse d'Estelle Simon et Fabienne Zeman, ainsi que l'association «Mille Voltes» de danses de salon, dévoileront aussi leur art.

«Il n'y aura pas que le sport à l'honneur, mais aussi le social, le culturel, l'humanitaire ou le caritatif», précise Christel Gombaud, citant pêle-mêle l'amicale des donneurs de sang, «Solidarité Urgence», Nature et Jardinage, le collectif des victimes de l'amiante, la chasse, la pêche...

Une tombola avec mise en jeu d'un panier garni de légumes des jardins familiaux, un jeu de l'office municipal des sports et la restauration assurée par le club de foot, feront de cette vitrine de talents une offre alléchante.

Fermeture de la poste. Le bureau de poste de Châteaubernard informe le public que ses portes seront fermées pour congés annuels, du mardi 4 au vendredi 14 août inclus. Pendant cette période, les clients sont invités à retirer leurs instances (colis ou lettres recommandées) au centre courrier de Cognac, au n°13, rue de la Pépinière, ZAC Montplaisir à Cognac, du lundi au vendredi de 8h à 18h45 et le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h. Pour les autres opérations, postales ou bancaires, les usagers peuvent se rendre au bureau de Cognac, centre-ville, 2, place Bayard. Les clients seront accueillis de nouveau à Châteaubernard, le lundi 17 août. Contacts: service consommateurs au 3631, ou banque postale au 3639.

Accueil de Gwenaël Merlière au dernier conseil municipal

Lors de la dernière réunion du dernier conseil municipal, Dominique Souchaud, maire, a accueilli et présenté Gwenaël Merlière qui siégera désormais en remplacement de Jérôme Chalifour démissionnaire. Les élus sont ensuite passés à l'ordre du jour.

GrandCognac. Les modifications des statuts de la CDC GrandCognac concernant le transfert de compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme suite à la création du PLU intercommunautaire (Plui). La modification des statuts de GrandCognac concernant le développement économique avec l'emploi, animer et accompagner toute action en matière d'emploi visant à mettre en adéquation offre et demande. La modification des statuts pour développer un pôle permettant les formations initiales et continues dans les métiers du cognac et de verre. Les modifications

concernant les compétences optionnelles d'intérêt communautaire, les équipements et terrains de tennis du stade Claude-Boué à Châteaubernard ainsi que les équipements et terrains du parc des sports de Cognac avec l'USC rugby.

Licence IV. Le maire a expliqué que suite à l'achat de la licence IV et afin de pouvoir l'exploiter, il est obligatoire de nommer deux personnes de la commune: Christèle Gaumet-Lenoir (régisseur) et Dominique Souchaud. Proposition admise à la majorité moins une abstention.

PPRN. Le plan de prévention des risques naturels carrières (version de juin 2015) a, notamment, étendu le périmètre. Une troisième réunion publique se déroulera mercredi 9 septembre à 18 heures salle Jean-Dubourg. Par ailleurs, le bureau d'études sera présent pour donner des informations plus précises sur le projet de PPRN. Cette réunion aura lieu jeudi 10 septembre à la mairie. Il est nécessaire de prendre rendez-vous à compter du 31 août au secrétariat de la mairie.